

Paris le 30 mars 2023

## **Les entreprises de la transformation laitière saluent les engagements du « plan eau » proposé par le gouvernement et particulièrement la possibilité de réutilisation des eaux issues des process industriels**

Face à l'urgence climatique et aux épisodes de sécheresse de plus en plus longs et fréquents, réduire la consommation d'eau est un enjeu prioritaire.

Si les entreprises alimentaires sont engagées dans des démarches d'économie et de préservation de la ressource en eau, elles sont également mobilisées depuis plus de 4 ans pour faire évoluer la réglementation concernant la réutilisation des eaux utilisées dans les process industriels, notamment avec l'Association des Entreprises Agroalimentaires Bretonnes (ABEA).

Autoriser les entreprises alimentaires françaises à s'engager dans cette démarche déjà déployée en Europe et dans le monde est une décision de bon sens que les entreprises attendaient de longue date.

Cette solution, techniquement opérationnelle, est déjà mise en place et reconnue dans de nombreux pays européens. Elle permet de réduire de façon considérable la consommation en eau potable de la filière alimentaire, en remplaçant une partie des prélèvements d'eau sur le réseau public par de l'eau recyclée, et ceci pour de nombreux usages comme le nettoyage des lignes de production.

Plusieurs sites laitiers en Europe réutilisent depuis presque 10 ans les eaux de concentration du lait en substitution de l'eau potable pour des usages tel que des opérations de lavage avec une qualité microbiologique équivalente à celle de l'eau potable.

Aujourd'hui en France 5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux issues du lait sont déjà réutilisés. Ce nouveau décret permettrait d'économiser 11 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires chaque année.

Les entreprises de la transformation laitière, en tant qu'acteurs responsables, se réjouissent de cette possibilité offerte au monde agricole de réutiliser une partie de la ressource ainsi économisée.

*« La réutilisation de l'eau est un enjeu majeur pour les entreprises privées de la transformation laitière que ce soit dans un objectif de sobriété et de préservation des ressources naturelles que vis-à-vis de nos partenaires de l'amont agricole qui ont besoin de cette ressource pour préserver la souveraineté alimentaire et continuer à nourrir les Français »* déclare François-Xavier Huard, Président-Directeur général de la Fédération nationale de l'industrie laitière.



Pascal Le Brun, Président de la coopération laitière complète : « *nous nous réjouissons que ce dispositif pour lequel nous sommes mobilisés de longue date figure dans le plan eau du gouvernement. Nous attendons qu'un décret vienne consolider cette proposition sur le plan réglementaire et nous veillerons à ce que les modalités de mise en œuvre s'adaptent aux usages des coopératives.* »

## **Contacts presse**

### **Agence Pressario**

Hortense Grégoire

06 08 33 89 88 / [hortense.gregoire@pressario.fr](mailto:hortense.gregoire@pressario.fr)

### **La coopération laitière**

Chloé Chiarotto

07 84 29 62 26 / [cchiarotto@lacoopagri.coop](mailto:cchiarotto@lacoopagri.coop)

### **Fédération nationale de l'industrie laitière**

Magali Lafleur

07 87 57 61 66 / [magali.lafleur@fnil.fr](mailto:magali.lafleur@fnil.fr)